

Les personnels de l'académie de Montpellier – Janvier 2025

En janvier 2025, 50 004 personnes sont rémunérées dans l'académie de Montpellier au titre de la mission « Enseignement scolaire ». Les personnels sont répartis à 42,5 % dans le département de l'Hérault, 26 % dans le Gard, 16,2 % dans les Pyrénées-Orientales, 11,8 % dans l'Aude et 3,5 % en Lozère. 72,1 % des agents de l'académie sont des enseignants.

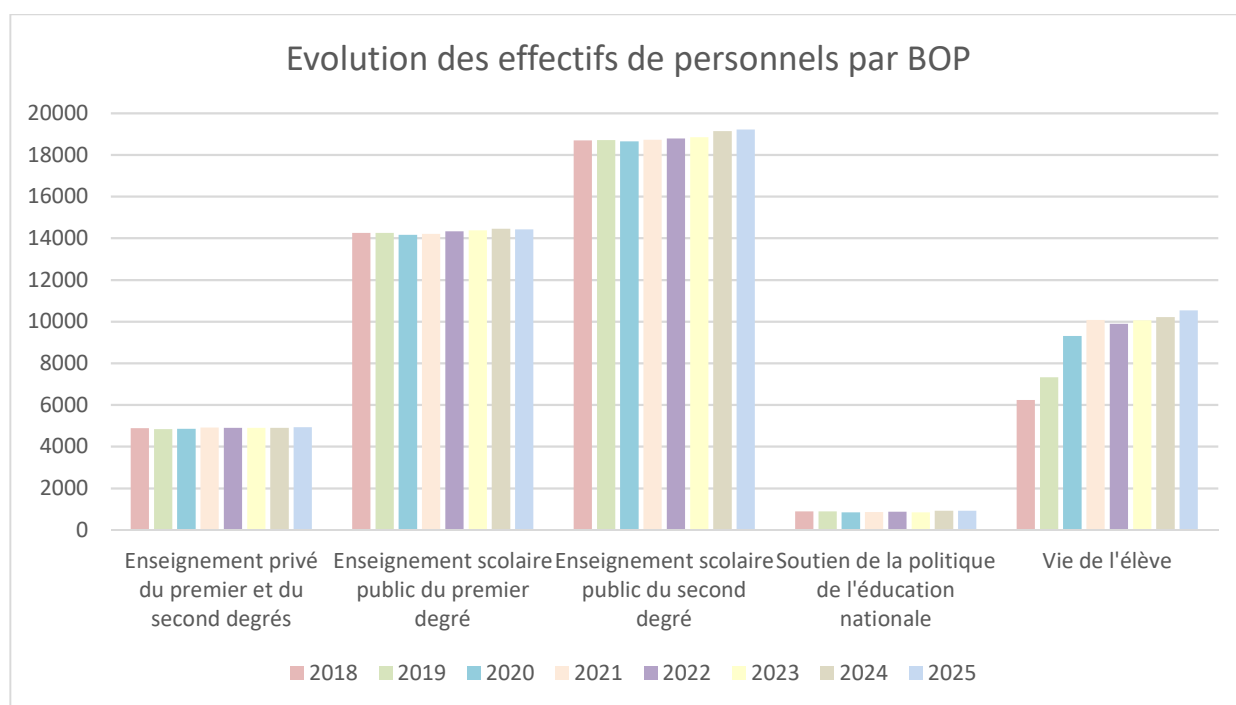
Budgets opérationnels de programme (BOP)	2025	Rappel 2024
-139- Enseignement privé du premier et du second degrés	4 920	4 902
-140- Enseignement scolaire public du premier degré	14 420	14 446
-141- Enseignement scolaire public du second degré	19 209	19 139
-214- Soutien de la politique de l'éducation nationale*	923	924
-230- Vie de l'élève	10 532	10 215
Total	50 004	49 626

Sources : POLCA et CNE

* intégration des effectifs de la région académique côté Montpellier

Des effectifs en progression sur la plupart des BOP

En janvier 2025, l'académie de Montpellier a rémunéré 50 004 personnes dont 36 051 enseignants dans les écoles, collèges et lycées, ce qui représente 72,1 % des personnels rémunérés. Parmi ces personnels enseignants, **86 % exercent dans le secteur public et 14 % dans le secteur privé sous contrat (mêmes proportions que les années précédentes).**



Un taux global de féminisation stable

Le taux de féminisation affiché par l'académie est de 74 %, soit une stabilisation des effectifs féminins par rapport à l'année dernière. Néanmoins, il diffère fortement selon le BOP et le corps auxquels appartiennent les agents.

Le premier degré public est composé à 99 % de professeurs des écoles et instituteurs dont **85 % sont des femmes**. Pour les personnels d'inspection, le taux de féminisation est de 66 % et continue de poursuivre sa hausse passant ainsi de 48 % en 2022, à 57 % en 2023, puis à 61 % l'année dernière.

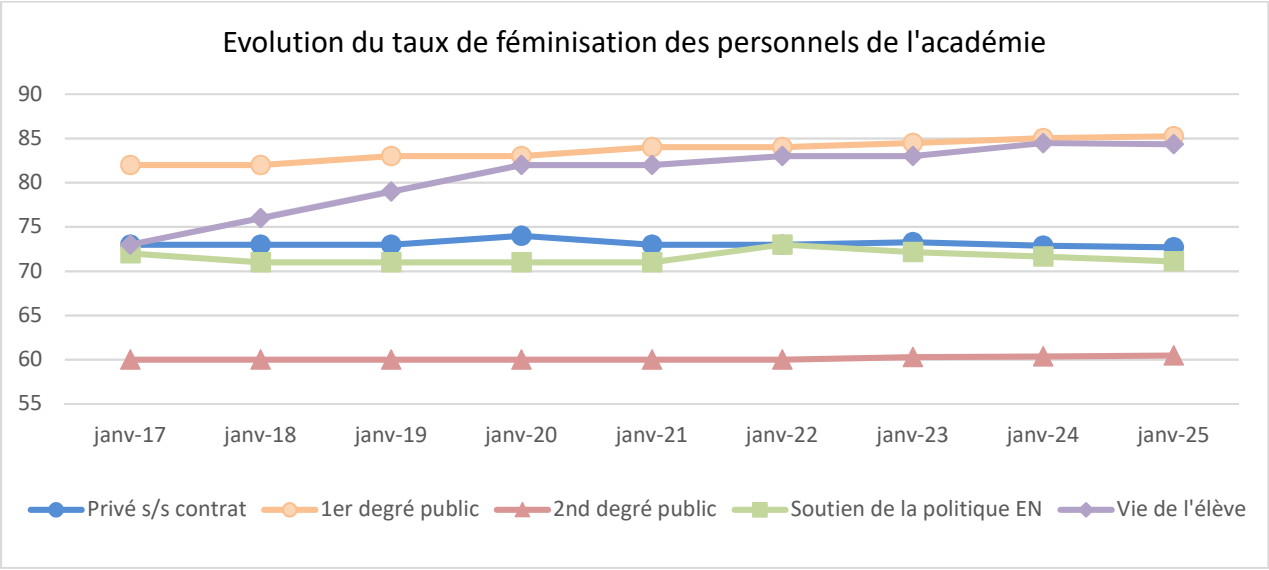
Dans le second degré public, le taux de féminisation reste stable à 60 %. Il s'établit à :

- 59 % pour les enseignants, soit une proportion de femmes s'élevant à 54 % des agrégés contre 64 % pour les certifiés, soit une part stable pour ces deux corps ;
- 73 % pour les non enseignants, avec un taux de féminisation stable de 54 % pour les personnels de direction, d'inspection, d'encadrement et d'orientation (DIEO) contre 69 % pour les personnels administratifs et techniques de catégorie A, soit une légère baisse (-1 point) pour cette dernière catégorie par rapport à l'année dernière.

Dans les établissements privés sous contrat des premier et second degrés, 73 % des enseignants sont des femmes, soit un constat identique à l'année dernière : le taux de féminisation est respectivement de 91 % dans le premier degré et de 65 % dans le second degré.

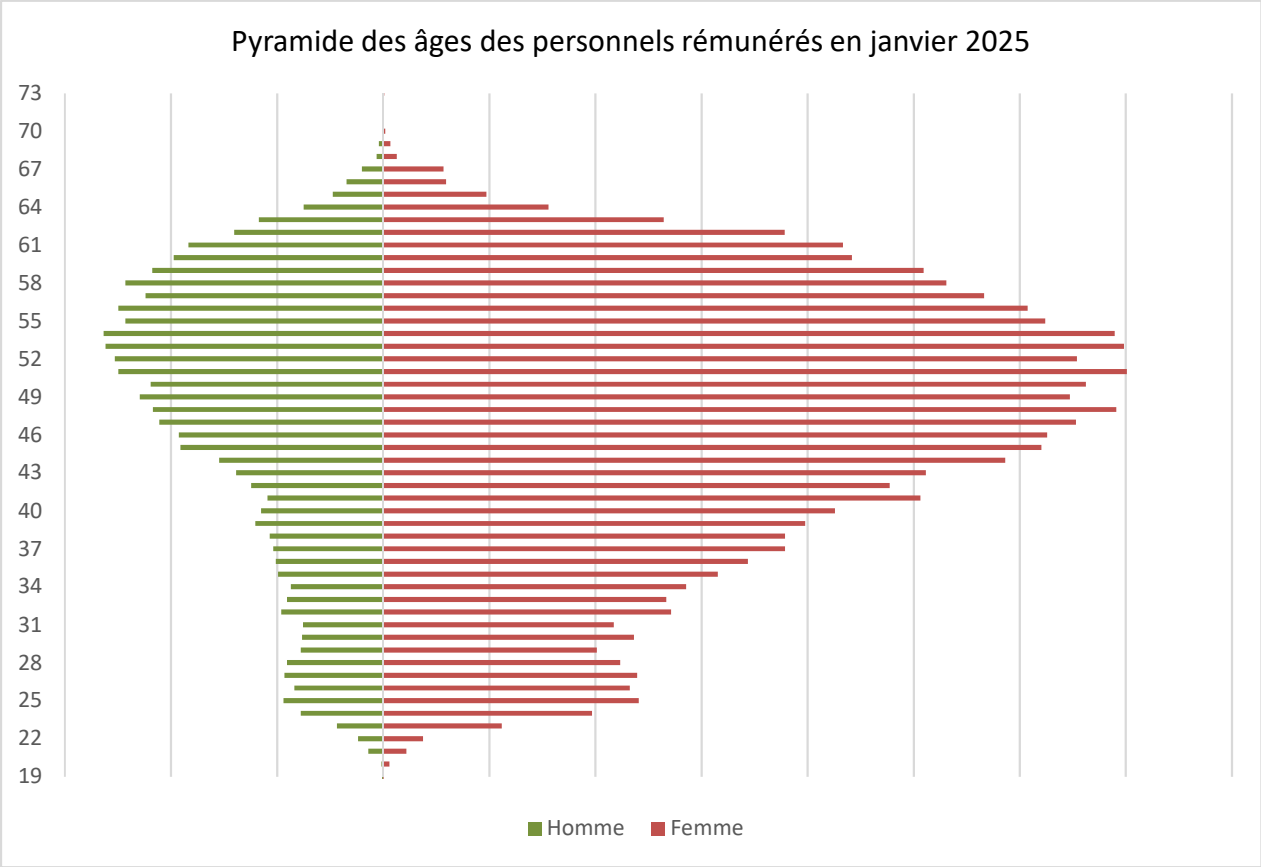
71 % des personnels rémunérés sur le BOP « Soutien de la politique de l'éducation nationale » sont des femmes, soit une baisse d'1 point de la part des femmes sur ce BOP par rapport à l'an passé.

Quant au BOP « Vie de l'élève », les femmes représentent 84 % des personnels rémunérés. Dans les fonctions médico-sociales et d'accompagnement des élèves en situation de handicap, les taux de féminisation sont bien supérieurs à 90 %.



Une moyenne d'âge de 47 ans

L'académie présente un âge moyen de ses personnels de 47 ans tout comme l'année dernière.



Globalement, l'académie affiche une relative stabilité de l'âge moyen de ses personnels.

Cependant, au cours de ces 10 dernières années, la part des 50 ans et plus est en progression de 14 points passant ainsi de 32 % en janvier 2016 à 46 % en janvier 2025, tandis que celle des moins de 30 ans reste stable et représente près de 8 % de la population de l'académie.

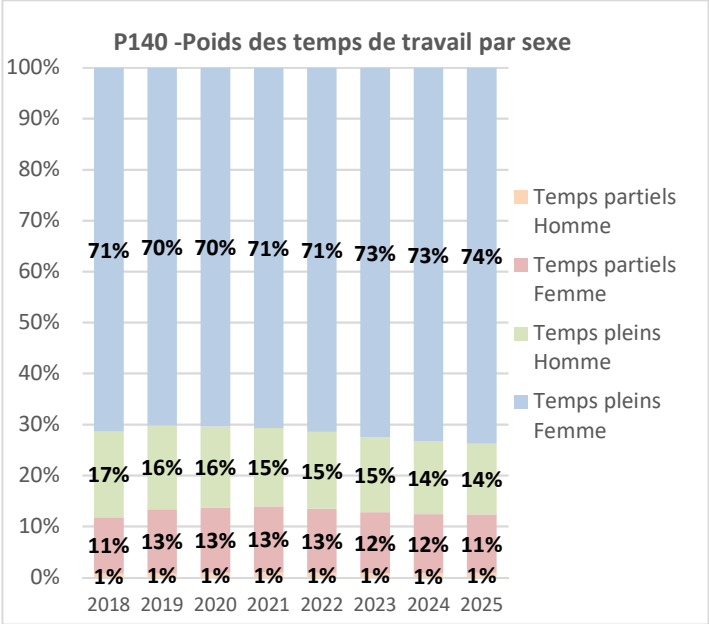
Selon les BOP et les catégories d'emplois observés, l'âge moyen diffère. Ainsi, les BOP recensant les personnels enseignants affichent des moyennes d'âge de 46 ans pour le BOP « Enseignement scolaire du premier degré public », 49 ans pour le BOP « Enseignement scolaire du second degré public » et 48 ans pour le BOP « Enseignement scolaire privé du premier et du second degré privé ».

Les personnels d'encadrement, administratifs et techniques présents dans les BOP « Enseignement scolaire du second degré public » affichent 51 ans de moyenne d'âge et 47 ans pour le BOP « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

Les personnels d'éducation, médico-sociaux et d'accompagnement d'élèves ont une moyenne d'âge de 44 ans. Le BOP « Vie de l'élève » est composé principalement de personnels accompagnant des élèves en situation de handicap et d'assistants d'éducation (soit près de 90 % des personnels du BOP) et leur moyenne d'âge s'élève à 43 ans.

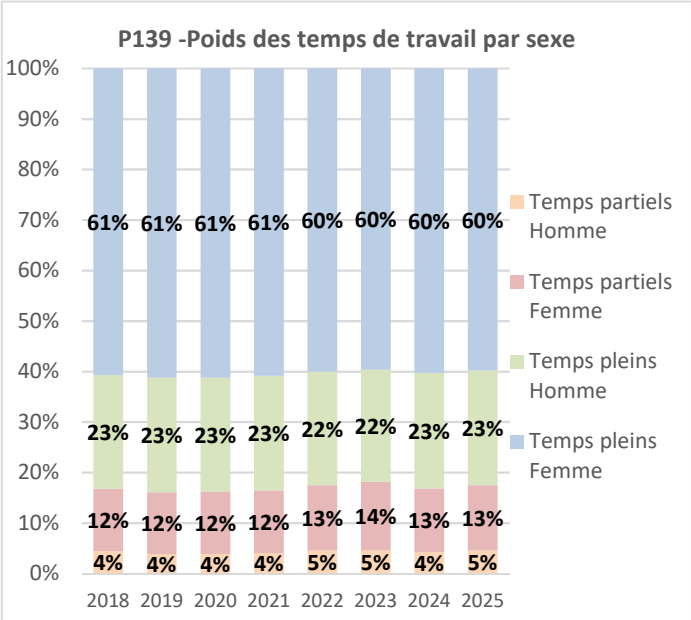
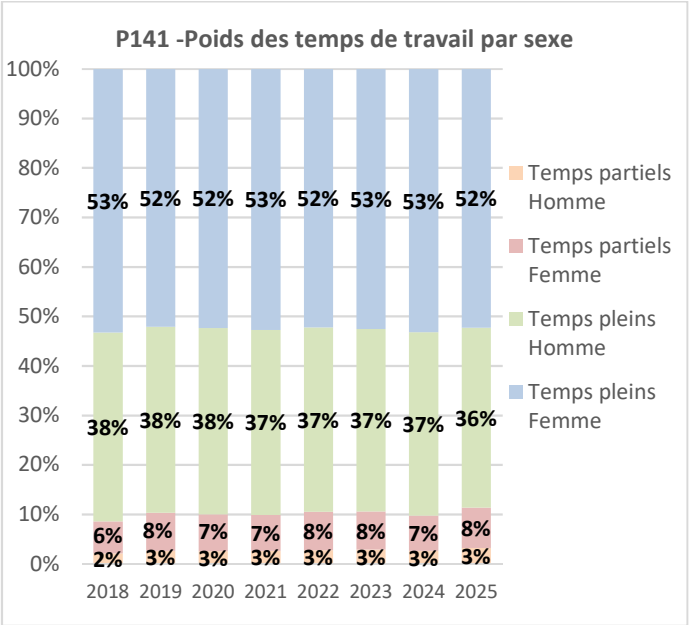
Un taux de personnels à temps partiel en hausse

Tous BOP confondus, 27 % des agents de l’académie sont à temps partiel soit une hausse de 2 points de ces effectifs. 85 % des effectifs à temps partiel sont des femmes (baisse d’1 point de la part des femmes à temps partiel par rapport à l’an dernier). La hausse du temps partiel s’explique par un recrutement de personnels dont la quotité de service est la plus souvent incomplète. En 2017, l’académie observait un taux de ses personnels à temps partiel de 16 % puis 19 % en 2018, 21 % en 2019, 25 % en 2020, 26 % en 2021 et 27 % en 2022 et 2023 et 25 % en 2024. Toutefois, la place du temps partiel diffère selon le BOP et la mission des personnels. En janvier 2025, le BOP « Vie de l’élève » présente une hausse de la part des temps partiels de 2 points et une stabilité de la féminisation par rapport à l’année dernière.



Dans le premier degré public, 12 % des agents sont à temps partiel dont 93 % concernent des femmes en 2025, soit 1 point de moins qu’en 2024. Il existe aussi un léger recul du travail à temps plein notamment chez les hommes ainsi que pour l’ensemble des temps partiels à la faveur du temps plein chez les femmes par rapport à 2024.

Dans le second degré public, 11 % des agents sont à temps partiel et plus de 72 % sont des femmes en 2025. Ce BOP concerne à la fois des personnels enseignants, des personnels d’encadrement mais aussi des personnels administratifs et techniques. La population enseignante affiche un taux de temps partiel à hauteur de 11 %, soit 1 point de plus que l’an dernier.

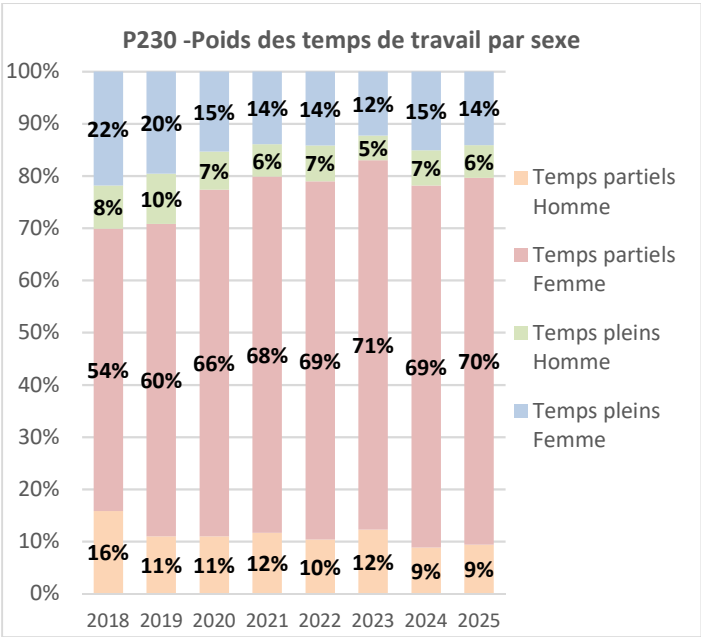
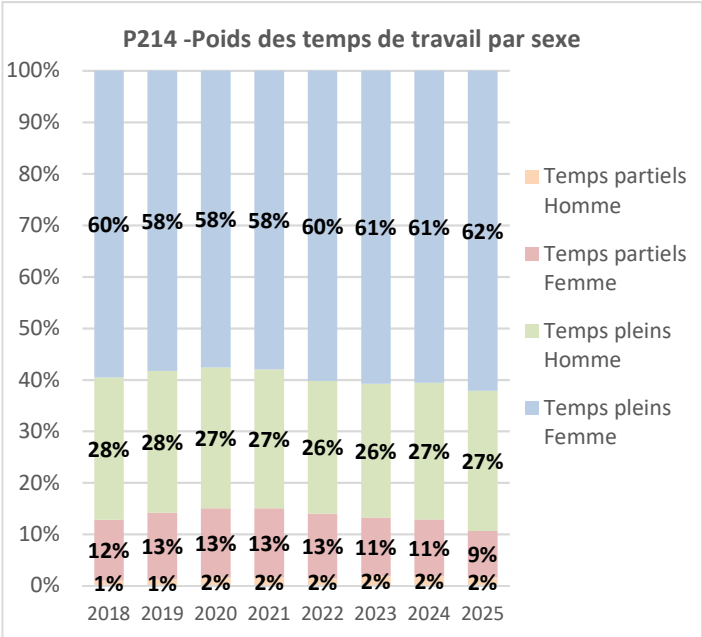


Dans le secteur privé, le poids du temps partiel dans le premier degré est de 18 % et de 17 % dans le second degré. La part du temps partiel dans le 1^{er} degré privé augmente de 2 points par rapport à 2024, là où le second degré affiche une hausse de 1 point du taux de temps partiel.

En résumé, dans le premier degré, la part du temps partiel dans le secteur privé est de 18 % contre 12 % dans le public, soit 6 points de plus. S’agissant du second degré, la part du temps partiel dans le secteur privé est de 17 % alors que dans le public elle s’élève à 11 %, soit 6 points de plus que dans le public.

La différence de proportion du temps partiel des enseignants entre le public et le privé sous contrat pour les premier et second degrés s’explique par une part plus importante de personnels enseignants contractuels du privé essentiellement recrutés sur des contrats à temps partiel.

11 % des personnels rémunérés sur le BOP « Soutien de la politique de l’éducation nationale » sont des agents à temps partiel.



En 2025, 80 % des personnels rémunérés sur le BOP « Vie de l’élève » sont à temps partiel, soit une hausse de 2 points par rapport à 2024. Compte tenu des agents recensés (près de 90 % d’assistants d’éducation et d’accompagnants d’élèves en situation de handicap), ce BOP affiche la plus forte part de personnels à temps partiel de la mission « Enseignement scolaire » et les récents recrutements de personnels confortent ce constat. En effet, les missions confiées à ces personnels se réalisent dans la grande majorité sur des contrats avec des quotités de service inférieures à du temps plein.

Sources et définitions

Les données contenues dans cette note sont issues de la base des bulletins de salaire (univers POLCA-ACA bulletin de salaire v2.22) de janvier 2025 et du Contrôle National des Emplois (CNE).
Le personnel recensé comprend tous les personnels rémunérés par l’académie de Montpellier (hors Andorre) ainsi que les personnels de la DRAJES et de la Région académique côté Montpellier.
En raison des différences de champ, les effectifs comptabilisés ne sont pas comparables à ceux présentés dans d’autres documents académiques issus de l’exploitation des fichiers de gestion des personnels (EPP, RenoiRH, AGAPE, ...).
La notion de temps partiel utilisée dans la note correspond à la définition du RERS (Repères et références statistiques) : elle regroupe le temps partiel à l’initiative de l’agent et le temps incomplet à l’initiative de l’administration.

Les personnels rémunérés par l'académie de Montpellier -janvier 2025-

Budgets Opérationnels de Programme (BOP)	Académie	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
139 : Enseignement privé 1er et 2nd degrés	4 920	380	1 619	1 735	466	720
140 : Enseignement scolaire public 1er degré	14 420	1 823	3 758	6 018	450	2 371
141 : Enseignement scolaire public 2nd degré	19 209	2 402	4 795	8 315	482	3 215
214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale	923	57	100	654	33	79
230 : Vie de l'élève	10 532	1 223	2 743	4 542	316	1 708
TOTAL	50 004	5 885	13 015	21 264	1 747	8 093

BOP 140 : Enseignement scolaire public premier degré

Corps	Effectif total	Part des femmes	Âge moyen	Part Temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL 1D	6	50%	51	17%		2	3		1
ENSEIGNANT CONTRACTUEL ALTERNANT 1D	160	87%	25	100%	14	38	85	5	18
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	56	66%	54	0%	6	14	25	3	8
INSTITUTEUR	11	82%	59	18%	1	6	1		3
PROFESSEUR AGREGÉ	1	-	-	-			1		
PROFESSEUR CONTRACTUEL	182	85%	36	3%	34	54	43	1	50
PROFESSEUR DES ECOLES	13 845	85%	46	12%	1 750	3 604	5 788	438	2 265
PSYCHOLOGUE CONTRACTUEL	36	100%	35	3%	1	17	17	1	
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	123	89%	52	9%	17	23	55	2	26
TOTAL BOP 140	14 420	85%	46	12%	1 823	3 758	6 018	450	2 371

BOP 141 : Enseignement scolaire public second degré

Corps	Effectif total	Part des femmes	Âge moyen	Part Temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS	4	-	-	-		1	2		1
PROFESSEUR AGREGÉ	2 090	54%	50	10%	244	509	1 035	27	275
PROFESSEUR CERTIFIÉ	9 110	64%	49	11%	1 191	2 292	3 782	241	1 604
PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE	77	38%	55	1%		17	54		6
PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL	2 118	50%	51	6%	273	498	922	40	385
PROFESSEUR D'ENS. GENERAL DES COLLEGES	3	-	-	-			3		
PROFESSEUR D'EPS	1 092	43%	48	9%	149	269	450	31	193
PROFESSEUR DES ECOLES	463	67%	48	3%	64	112	176	16	95
TOTAL ENSEIGNANT TITULAIRE 2ND DEGRE PUBLIC	14 957	59%	50	10%	1 921	3 698	6 424	355	2 559
ENSEIGNANT CONTRACTUEL	1 906	57%	44	23%	199	516	843	62	286
ENSEIGNANT CONTRACTUEL ALTERNANT 2D	77	58%	25	100%		14	57		6
MAITRE DELEGUE	3	-	-	-	1		2		
TOTAL ENSEIGNANT NON TITULAIRE 2ND DEGRE PUBLIC	1 986	57%	43	26%	200	530	902	62	292
TOTAL ENSEIGNANT 2ND DEGRE PUBLIC	16 943	59%	49	11%	2 121	4 228	7 326	417	2 851
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	13	92%	52	0%	1	2	7		3
INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG. REGIONAL	53	42%	54	0%			53		
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	26	46%	56	0%	1	1	22	1	1
PERSONNEL DE DIRECTION	515	50%	54	0%	65	134	216	19	81
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	104	78%	53	13%	14	22	45	3	20
TOTAL PERSONNEL DIEO	711	54%	54	2%	81	159	343	23	105
ADMINISTRATEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	4	-	-	-		1	2		1
ASSISTANT INGENIEUR DE RECHERCHE ET DE FORMATION	1	-	-	-			1		
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	262	69%	51	3%	38	67	110	6	41
INGENIEUR D'ETUDES	2	-	-	-			2		
TOTAL ATOS CATEGORIE A	269	69%	51	3%	38	68	115	6	42
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	348	86%	50	13%	44	100	134	12	58
TECHNICIEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION	49	57%	51	14%	3	16	21	1	8
TOTAL ATOS CATEGORIE B	397	83%	51	13%	47	116	155	13	66
ADJOINT ADMINISTRATIF	523	92%	51	17%	64	131	223	12	93
ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION	137	63%	50	13%	22	31	58	4	22
TOTAL ATOS CATEGORIE C	660	86%	51	16%	86	162	281	16	115
CONTRACTUEL ADMINISTRATIF	176	87%	44	28%	24	47	73	6	26
PSYCHOLOGUE CONTRACTUEL	53	81%	40	34%	5	15	22	1	10
TOTAL ATOS ET PSYCHOLOGUE NON TITULAIRE	229	86%	43	29%	29	62	95	7	36
TOTAL NON ENSEIGNANT 2ND DEGRE PUBLIC	2 266	73%	51	11%	281	567	989	65	364
TOTAL BOP 141	19 209	60%	49	11%	2 402	4 795	8 315	482	3 215

BOP 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés

Corps	Effectif total	Part des femmes	Âge moyen	Part Temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
ENSEIGNANT PR. CONTRACTUEL ALTERNANT 1D	22	91%	28	100%		3	18	1	
MAITRE DELEGUE	215	91%	40	40%	25	58	70	19	43
PROFESSEUR DES ECOLES	1 222	92%	48	13%	103	338	501	128	152
TOTAL 1ER DEGRE PRIVE	1 459	91%	47	18%	128	399	589	148	195
ADJOINT D'ENSEIGNEMENT	12	58%	59	33%		5	5		2
ENSEIGNANT PR. CONTRACTUEL ALTERNANT 2D	12	67%	25	100%		5	7		
MAITRE DELEGUE	654	62%	43	43%	49	231	197	77	100
PROFESSEUR AGREGE	155	51%	48	4%	6	60	58	9	22
PROFESSEUR CERTIFIE	1 857	70%	49	12%	146	598	675	137	301
PROFESSEUR DE CHAIRE SUPERIEURE	6	17%	58	17%			5		1
PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL	460	63%	49	7%	30	224	84	76	46
PROFESSEUR D'EPS	218	35%	47	8%	18	73	75	18	34
PROFESSEUR DES ECOLES	87	80%	51	8%	3	24	40	1	19
TOTAL 2ND DEGRE PRIVE	3 461	65%	48	17%	252	1 220	1 146	318	525
TOTAL BOP 139	4 920	73%	48	17%	380	1 619	1 735	466	720

BOP 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale (académie + région académique côté Montpellier)

Corps	Effectif total	Part des femmes	Âge moyen	Part Temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
PILOTAGE DES SERVICES ACADEMIQUES	34	45%	52	0%	4	4	20	2	4
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	8	100%	50	0%	1	2	3	1	1
ASSISTANT INGENIEUR DE RECHERCHE ET DE FORMATION	8	56%	50	11%			8		
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	102	62%	50	6%	3	10	79	4	6
CONSEILLER TECHNIQUE MEDECIN	2	-	-	-	1				1
CONSEILLER TECHNIQUE SERVICE SOCIAL AE	6	100%	59	0%	1	1	2	1	1
INFIRMIER	7	86%	57	0%	1	1	3	1	1
INGENIEUR DE RECHERCHE	17	44%	52	28%			17		
INGENIEUR D'ETUDES	42	27%	47	16%			42		
MEDECIN INSPECTEUR DE SANTE PUBLIQUE JEUNESSE ET SPORT	1	-	-	-			1		
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	4	-	-	-			4		
TOTAL ATOS CATEGORIE A	231	54%	51	8%	11	18	179	9	14
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	297	87%	46	11%	21	37	200	10	29
TECHNICIEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION	37	9%	52	3%			36		1
TOTAL ATOS CATEGORIE B	334	78%	48	10%	21	37	236	10	30
ADJOINT ADMINISTRATIF	177	88%	50	15%	14	26	109	9	19
ADJOINT TECHNIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION	28	45%	56	10%	4	4	15	2	3
TOTAL ATOS CATEGORIE C	205	82%	52	14%	18	30	124	11	22
APPRENTI	4	-	-	-	1		3		
CONTRACTUEL ADMINISTRATIF	149	68%	41	12%	6	15	112	3	13
TOTAL ATOS NON TITULAIRE	153	67%	41	11%	7	15	115	3	13
TOTAL BOP 214	923	71%	47	11%	57	100	654	33	79
dont Région académique Montpellier hors J&S	182	39%	47	11%			182		

BOP 230 : Vie de l'élève

Corps	Effectif total	Part des femmes	Âge moyen	Part Temps partiel (1)	Aude	Gard	Hérault	Lozère	Pyr-Or.
ACCOMPAGNANT D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP	6 858	94%	47	98%	765	1 813	2 989	183	1 108
ASSISTANT D'EDUCATION	2 640	59%	33	54%	325	661	1 135	91	428
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	95	97%	47	39%	13	24	39	4	15
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	463	78%	50	6%	61	120	185	16	81
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION ALTERNANT	10	70%	26	100%			10		
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION CONTRACTUEL	87	75%	40	11%	8	22	38	2	17
CONSEILLER TECHNIQUE SERVICE SOCIAL AE	9	89%	54	0%	2	2	4		1
CONTRACTUEL MEDICO-SOCIAL	57	93%	45	30%	7	22	16	6	6
INFIRMIER	273	96%	51	30%	36	73	108	10	46
MAITRE DELEGUE	1	-	-	-			1		
MAITRE D'INTERNAT	4	-	-	-				4	
MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE	35	97%	58	29%	6	6	17		6
TOTAL BOP 230	10 532	84%	44	80%	1 223	2 743	4 542	316	1 708

TOTAL ACADEMIE ET REGION ACADEMIQUE MONTPELLIER	50 004	74%	47	27%	5 885	13 015	21 264	1 747	8 093
---	--------	-----	----	-----	-------	--------	--------	-------	-------

Sources : POLCA et CNE
Note : (1) le temps partiel regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent et le temps incomplet à l'initiative de l'administration.